

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

Absents excusés : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.  
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

## ORDRE DU JOUR

1. PV installation d'un nouveau conseiller municipal après une démission
2. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
3. Compte Administratif - Année 2022
4. Affectation du résultat de fonctionnement de 2022
5. Taux communaux d'imposition - Année 2023
6. Attribution des subventions aux associations - Année 2023
7. Budget Primitif Communal 2023
8. Cession de véhicules communaux
9. Rénovation passerelle Champdamoy - Demande de subventions
10. Création d'un pumptrack - Demande de subventions
11. CAV - Modification des statuts
12. Reversement de la taxe d'aménagement à la CAV - Annulation
13. Assiette et destination des coupes 2023-2024
14. Vente de bois
15. Chaufferie bois - Validation étude de faisabilité et transfert de compétence au SIED 70
16. Dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) - Renouvellement
17. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)
18. Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)

Le procès-verbal de séance du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. PV installation d'un nouveau conseiller municipal après une démission

Mme Anny Grangerard est appelée à remplacer M. Johann Bougardier, suite à la démission de ce dernier.

### 2. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 est approuvé.

### 3. Compte Administratif - Année 2022

Le Compte Administratif de 2022 qui s'établit comme suit, est approuvé :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses : 675 219.17 €	Recettes : 785 831.15 €
	Excédent de clôture : 110 611.98 €	
<b>Investissement</b>	Dépenses : 160 234.59 €	Recettes : 328 388.08 €
	Restes à réaliser : 55 214.00 € (dépenses) / 3 572.00 € (recettes)	
	Besoin de financement : 93 803.65 €	

### 4. Affectation du résultat de fonctionnement de 2022

Il est décidé d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 93 803.65 €

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 16 808.33 €

## 5. Taux communaux d'imposition - Année 2023

Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont maintenus :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.33% - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.98% - Taxe d'habitation : 6.62%

## 6. Attribution des subventions aux associations - Année 2023

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Anciens Combattants (200 €) - Les Croqueurs de Pommes (50 €) - 1, 2, 3 Frotey (100 €) - AHSSEA (200 €) - Habitants du Sabot (100 €) - Des Musiques Pour Tous (200 €) - Coopérative École Élémentaire (1 260 €) - Coopérative École Maternelle (945 €) - Epi'cerise (75 €) - Gratuité scolaire (810 €) - Sorties éducatives élèves du secondaire (500 €) - Le Souvenir Français (50 €) - La Croix Rouge (75 €) - Cartes Avantages Jeunes (540 €). **Total : 5 105 €**

## 7. Budget Primitif Communal 2023

Le Budget Primitif Communal 2023 est approuvé comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	Recettes : 812 295.33 €	Dépenses : 812 295.33 €
<b>Investissement</b>	Recettes : 410 190.65 €	Dépenses : 410 190.65 €

## 8. Cession de véhicules communaux

Deux véhicules communaux vétustes sont cédés à un concessionnaire automobile (C15 Citroën et camion Renault) pour un montant total de 1 300 €.

## 9. Rénovation passerelle Champdamoy - Demande de subventions

Afin d'accompagner les mobilités douces et de garantir la sécurité des piétons et des cyclistes, il est décidé de rénover la passerelle permettant de rejoindre Champdamoy. Le montant des travaux s'élève à 14 800 €. Des subventions seront sollicitées auprès de l'État et du Département pour un montant de 8 880 € (soit 60%) et une participation des communes voisines à hauteur de 2 960 € (soit 20%).

## 10. Création d'un pumtrack - Demande de subventions

Après proposition d'un jeune du village et afin de créer un équipement sportif de loisirs, le Conseil Municipal a validé le projet de création d'un pumtrack dont le coût est estimé à 12 000 € HT. Une subvention sera sollicitée auprès du Département à hauteur de 3 000 € (soit 25%).

## 11. CAV - Modification des statuts

La modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Vesoul est validée par le Conseil Municipal.

## 12. Reversement de la taxe d'aménagement à la CAV - Annulation

Suite au caractère « facultatif » rétabli le 1<sup>er</sup> décembre 2022 de l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement aux EPCI, il est décidé de rapporter la délibération prise précédemment (le 18/10/2022).

## TRAVAUX

### 13. Assiette et destination des coupes 2023-2024

L'assiette des coupes de l'exercice 2023-2024 dans les parcelles 29 et 37 est approuvée.

### 14. Vente de bois

Le Conseil Municipal accepte de céder des houppiers et des grumes issus des travaux de coupes de bois sur la Réserve Naturelle du Sabot, à un exploitant forestier au prix de 41 €/HT/tonne de bois en billons et 28 € HT/tonne de bois énergie en bordure de route.

### 15. Chaufferie bois - Validation étude de faisabilité et transfert de compétence au SIED 70

L'étude de faisabilité de la chaufferie bois est validée et le transfert de compétence « réseau de chaleur » est demandé au SIED 70, pour assurer les études de maîtrise d'œuvre, les travaux et l'exploitation des installations pour son propre compte.

**16. Dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) - Renouvellement**

Le poste d'agent administratif est renouvelé pour une durée de six mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. L'aide apportée par l'État s'élève à 40% du SMIC brut, plafonnée à 26 heures.

**17. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)**

Un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe est créé pour permettre à un agent remplissant les conditions statutaires d'être promu à ce grade supérieur, dans le cadre d'un avancement de grade.

**18. Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)**

Un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe est créé pour permettre à un agent remplissant les conditions statutaires d'être promu à ce grade supérieur, dans le cadre d'un avancement de grade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 29 mars 2023

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,  
Nora ATTAMNA